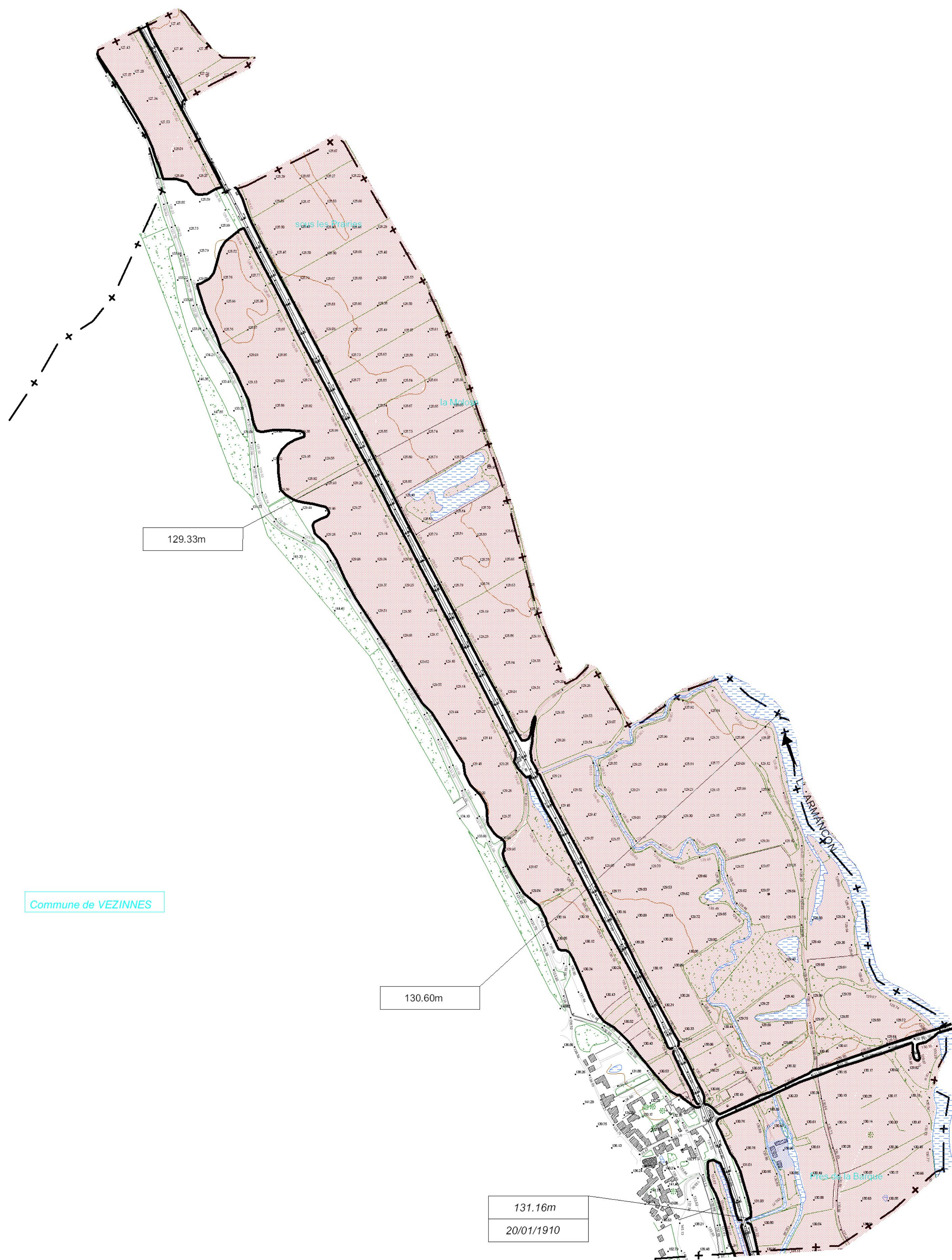




Commune de VEZINNES

129.33m

130.60m

131.16m
20/01/1910

Remarque
Les secteurs inondés cartographiés concernent les écoulements de l'Armançon.
Les autres cours d'eau et drains n'ont pas été étudiés ainsi que les éventuelles remontées de nappe et les débordements liés au réseau d'assainissement. Les résultats présentés ne prennent pas en compte la formation d'embâcles.

LEGENDE

— Limite de la zone inondable pour les plus hautes eaux connues (PHEC)

—+— Limite communale

Cours d'eau, Canal, Plan d'eau

Zone bleue: zones urbanisées soumises à un aléa non fort

Zone rouge: zones urbanisées soumises à un aléa fort, et zones naturelles ou agricoles soumises à un aléa faible, moyen ou fort

LAISSES DE CRUES

131.16m Cote NGF des plus hautes eaux connues (PHEC)

20/01/1910 Date de l'évènement

COTES INTERPOLEES

129.33m Cote déduite des laisses de crues des PHEC

B	Mars 2006	DEUXIEME DIFFUSION	
A	Sept 2004	PREMIERE DIFFUSION	
No.	Date	Désignation et Position	Visa
MODIFICATIONS			

ECHELLE : 1/5000

ECHELLE 0 50 100 200 300 400 500 METRES



PLAN DE PREVENTION
DES RISQUES D'INONDATION
APPROUVE LE 25 MAI 2009

ETUDE HYDRAULIQUE

Vo pour une amorce à mon arrivée
en cours de la
AUXERRE, le
25 MAI 2009
Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général,
Jean-Claude GENEY

Plan de Zonage
Commune de VEZINNES



Rapport n° : 870058
Septembre 2004

Dessin n° :

2